



Terme de références

**ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN
PLACE D'UN SYSTEME UNIFIE DE
TRACABILITE DU CACAO D'ORIGINE
CÔTE D'IVOIRE**

Version d'avril 2019



1. Contexte

À la 23^{ème} conférence des parties sur les changements climatiques à Bonn en novembre 2017, les principaux acteurs du public et du privé de l'industrie du secteur cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana se sont engagés à éliminer la déforestation et la dégradation des forêts imputable à la culture du cacao. À cet effet, vingt-quatre (24) entreprises se sont jointes aux gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour signer un Plan d'Action Commune.

Cet engagement découle de la Déclaration d'Intention Collective faite en mars 2017 à Londres par le secteur privé et des gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire, en collaboration avec l'Unité internationale de durabilité du Prince de Galles, l'Initiative pour le commerce durable (IDH) et la Fondation mondiale du Cacao (WCF) visant à mettre fin à la déforestation liée à la culture du cacao dans ces pays.

Le Cadre d'Action Commune a pour objectif d'encourager l'équilibre entre population, agriculture et foresterie et de renforcer ainsi les engagements des partenaires publics, privés et donateurs pour permettre la mise en œuvre d'un plan qui sera élaboré et approuvé par l'industrie et les gouvernements respectifs du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

En signant ce Cadre d'Action, le Gouvernement et les entreprises signataires s'accordent sur huit engagements principaux dont le renforcement de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une traçabilité totale de la plantation à l'exportation du produit sous toutes ses formes.

Aussi, à la signature du Cadre d'Action Commune, les gouvernements et les partenaires de l'industrie de chaque pays, ont-ils entamé la phase d'opérationnalisation qui consiste à définir l'organisation et les mécanismes de mise en œuvre d'un plan d'action détaillé, assortis d'une feuille de route, en vue de la réalisation d'actions concrètes sur le terrain.

C'est dans ce contexte que le Comité de Pilotage mis en place pour une gestion efficiente du cadre d'action lance un appel à candidature en vue du recrutement d'un Cabinet ou d'un groupe de cabinets ou consultants en vue de la proposition d'un système national de traçabilité du cacao d'origine Côte d'Ivoire.

2. Objectif général de l'étude

L'objectif de cette étude est de proposer, en se basant sur des expériences déjà menées sur le terrain, un système national de traçabilité techniquement, économiquement, financièrement et socialement viable sur toute la chaîne de valeur du cacao d'origine ivoirienne. Ce système devra être applicable au niveau national au plus tard fin 2019.

3. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, la visée de cette étude est de pouvoir mettre en place un système national de traçabilité efficace et efficient qui permette d'identifier et de retrouver l'historique de toutes les étapes du parcours du cacao.

Le système proposé devra aussi permettre de retracer tous les échanges commerciaux entre les acteurs de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire et d'en faire l'évaluation financière.

L'étude de faisabilité devra concerner les principaux tronçons de la chaîne de commercialisation qui sont :

- du producteur et sa plantation au premier maillon de la chaîne de commercialisation qui regroupe les acteurs directs tels les pisteurs, les acheteurs et les coopératives, les traitants ainsi que les autres acteurs indirects ;
- du premier maillon au deuxième maillon de la chaîne de commercialisation qui comporte les exportateurs, transformateurs usiniers.

Cette phase sera exécutée en deux étapes majeures

Première étape : Analyse diagnostique des expériences de mise en œuvre de système de traçabilité.

Il s'agira de :

1. Définir clairement et de s'accorder sur les notions, le concept, les objectifs de traçabilité physique et financière du cacao. Les exigences de la traçabilité devront être également clairement définis, en particulier les exigences technique et celles liées à la gouvernance du système de traçabilité notamment en terme d'accès et de protection des données et de la maintenance du système, de coûts et de financement ;
2. Faire un diagnostic et une analyse des systèmes de traçabilité existants et/ou menés par des partenaires et des bonnes pratiques. L'ensemble des initiatives privées et publiques, des différents opérateurs de la filière café-cacao, en matière de traçabilité physique et financière seront identifiés et analysés. Aussi, le consultant veillera à :
 - identifier et classifier les systèmes existants de traçabilité ;
 - identifier clairement les différents types d'acteurs ;
 - déterminer une typologie des transactions physiques et financières sur la chaîne de commercialisation ;
 - préciser par type d'acteurs :
 - les estimations quantitatives et financières des transactions ;
 - les modes privilégiés des transactions physiques et financières ;
 - la répartition des moyens de transaction ;
 - les sources et moyens de traçabilité sur chacun des tronçons précités de la commercialisation.

Le cabinet devrait faire une proposition sur la méthodologie de cette étape en précisant les points suivants:

- Comment entend t-il conduire l'étude ?
- Qui seront les personnes et/ou structures à impliquer ?
- etc.

Par ailleurs, le consultant prendra aussi soin de préciser les difficultés et obstacles liées à la capture et à la bonne maîtrise des données de traçabilité quantitative et financière sur chacun des tronçons. A cet effet, il ébauchera les solutions possibles de remédiation.

Deuxième étape : Proposition d'un système adapté au contexte national.

Sur la base des résultats de l'étape consacrée à l'analyse diagnostique, le consultant devra :

1. Proposer des options de systèmes de traçabilité en faisant apparaître clairement les avantages et inconvénients de chacune d'elles ainsi que les conditions de leur mise en œuvre : la gouvernance, la protection et l'accès aux informations, le financement et la gestion des risques avec un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés etc.
2. Proposer le système adapté aux spécificités du secteur cacao et de la Côte d'Ivoire en précisant les conditions et exigences de sa mise en œuvre réussie, à savoir :
 - a. Définir la gouvernance et les exigences techniques pour la mise en œuvre du système unifié : de leur mise en œuvre notamment, la gouvernance et la gestion du système, la protection, la confidentialité et l'accès aux informations, le financement et la gestion des risques avec un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés, etc.
 - b. Identifier les facteurs de risque à tous les niveaux de la chaîne de valeur ;
 - c. Proposer et harmoniser les critères d'appréciation de ces risques et faire des propositions de mesures de circonscription et de gestion de ces risques ;
 - d. Identifier et proposer des dispositifs de contrôle, vérification, sanction et suivi-évaluation ;
 - e. intégrer au système les mesures sociales et économiques identifiées par le groupe de travail sur l'inclusion sociale, pour le traitement des acteurs illégaux ;
 - f. Elaborer les procédures pour la gestion de l'information (captation, traitement et diffusion) et des structures logistiques et organisationnelles pour sa mise en œuvre;

- g.** Analyser les implications de la traçabilité sur le système de commercialisation du cacao ;
- h.** Ressortir les synergies éventuelles entre le système proposé et le système national de traçabilité du bois appliqué dans les mêmes espaces ;
- i.** Evaluer le coût du système de traçabilité, identifier les besoins (humains, matériel et financier) pour rendre le système opérationnel ;
- j.** Faire une analyse des bénéfices et proposer un mécanisme de financement durable ;
- k.** Prévoir un dispositif de suivi, d'actualisation et de surveillance ;
- l.** Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs du système, ainsi qu'un programme d'information et de sensibilisation et un cadre de dialogue avec les parties prenantes ;
- m.** Définir les critères de risques et un système de contrôle et de gestion des risques.

En outre, le système proposé devra considérer les aspects ou points suivants :

- une codification unique des producteurs de cacao et des associations de producteurs ;
- une base de données cartographique / SIG harmonisée, unifiée et centralisée ;
- l'enregistrement de chaque plantation cacaoyère située sur le territoire ivoirien ainsi que sa localisation par rapport aux forêts classées, parcs nationaux, réserves naturelles et toutes les zones protégées conformément à la législation forestière et environnementale ;
- le cacao éventuellement en transit sur le territoire ivoirien.

4. Méthodologie

Comme indiqué ci avant, la mission confiée au Cabinet ou groupe de consultants se fera en deux (2) étapes, dont une première concernant l'analyse de la situation actuelle et, une deuxième concernant les propositions en vue d'avoir un système de traçabilité.

La mise en œuvre des deux étapes devrait être accompagnée par un processus consultatif et itératif avec tous les partenaires ou acteurs clés du futur système de traçabilité notamment : Le Conseil du Café-Cacao, le BNETD, la SODEFOR, l'OIPR, la REDD+, les services du MINEF en charge de l'exploitation et du cadastre forestier, les industriels du bois et les industriels de la filière cacao (les entreprises signataires du Cadre d'Action Commune), l'AFOR et l'ARTCI, les partenaires techniques et financiers, les institutions financières, etc. ;

Les consultations multi acteurs devraient intervenir tout au long du processus. A cet effet, le Cabinet ou groupe de consultants, prendra aussi en compte l'idée d'un cadre de dialogue permanent avec les parties prenantes.

La mission du Cabinet ou groupe de consultants se déroulera sous la supervision directe du Groupe de Travail (GT) Traçabilité qui fera office de Comité de Pilotage de l'étude, le GT agissant lui-même sous le contrôle et les orientations du Comité Technique et du Comité de Pilotage.

5. Principaux livrables

A l'issue de cette étude le Cabinet / Consultant devra fournir les livrables suivants :

- un rapport de l'étude détaillant les activités menées pour aboutir aux résultats;
- un projet de système de traçabilité physique et financière complète du cacao en Côte d'Ivoire ;
- un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés par le système proposé ;

Tous ces documents seront transmis aussi bien en version papier que numérique.

6. Calendrier

La prestation durera trois (03) mois pour l'élaboration du système. Une proposition financière inclura tous les frais y compris les éventuels frais de déplacement à l'intérieur du pays.

Les ateliers de pré validation et de validation avec les parties prenantes seront pris en charge et organisés par les organes de gestion du cadre d'actions.

7. Qualifications/Expériences et compétences du Cabinet ou du groupe de Consultants

Le Cabinet ou groupe de Consultants international et/ou national devra avoir une bonne connaissance de la filière cacao, du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et du contexte forestier ivoirien.

Il devra, en outre, démontrer sa capacité à mener à bien cette étude avec suffisamment d'expérience dans la traçabilité des produits agricoles et avoir la capacité éprouvée de produire des rapports cohérents de haute qualité.

Le Cabinet devra disposer de personnel doté d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) années et avec les profils suivants :

1. un ingénieur logistique (BAC + 5) avec une expérience avérée en conception et mise en place de système de traçabilité ;
2. un expert (BAC + 5) avec une expérience éprouvée de la filière Café-Cacao et ayant une expertise en matière de système de commercialisation du cacao, notamment de la chaîne de commercialisation (consultant principal) ;
3. un ingénieur informaticien (BAC + 5) spécialiste de la conception de systèmes d'informations géographiques.